

# PHASE 5 : EXECUTION DES TRAVAUX

( documents à transmettre à la SLRB en 4 exemplaires )

		en cours de chantier	à la réception provisoire	après la réception provisoire	à la réception définitive
<b>EA</b>	<u>Etats d'avancement</u> accompagnés, des formulaire P2, lettre de créance et facture				
<b>DV2</b>	<u>Remesurage des postes en QP</u> : formulaire à utiliser pour remesurer les quantités présumées exécutées conformément au CSC				
<b>DV2bis</b>	<u>Remesurage des postes en QP créés en cours de chantier</u> : formulaire pour remesurer les quantités présumées créées durant le chantier				
<b>DV4</b>	<u>Avenant modificatif</u> : formulaire en cas de modification de mise en œuvre du marché sans modification de coût ou encore en cas de prolongation de délais liées à des motifs plus administratifs				
<b>DV5</b>	<u>Avenant-décompte modificatif</u> : formulaire en cas de modification de marché avec modification de coût , on y indique également la modification de délai consécutive				
<b>DV6</b>	<u>Etat des moins-values</u> : formulaire à utiliser pour pénaliser l'entrepreneur lorsqu'il a mis en œuvre des travaux non-conformes au cahier spécial des charges mais néanmoins acceptables techniquement .				
<b>DV10bis</b>	<u>Procès-verbal de refus de réception</u> : formulaire à utiliser lorsqu'on arrive à la fin du délai contractuel et que les travaux ne sont pas terminés . On y indique également un nouveau délai maximum sous peine d'astreintes complémentaires				
<b>DV1</b>	<u>Décompte final de fin de chantier</u> : formulaire permettant d'établir le décompte final, feuille récapitulative générale des décomptes				
<b>DV3</b>	<u>Etat récapitulatif des modifications et suppléments</u> : Récapitulatif des DV2,DV4 et DV5 établis en cours de chantier				
<b>DV7</b>	<u>Etat des travaux non-conformes à mettre en ordre</u> : formulaire à utiliser pour établir le récapitulatif chiffré des travaux non réalisés conformément au cahier des charges et non acceptables techniquement .				
<b>DV8</b>	<u>Décompte du délai, des amendes et des dommages et intérêts dus pour retard</u> : formulaire qui reprend le début des travaux, le délai initial, les prolongations , la fin du délai acceptée par le pouvoir adjudicateur, le calcul des amendes de retard, le calcul des dommages et intérêts pour prolongation des missions de AP/PEB/CSS				
<b>DV8 bis</b>	<u>Décompte des délais partiels et des amendes particulières pour retard</u> : formulaire de calculs des amendes en cas de dépassement des délais partiels de rigueur mentionnés au SLRB MT2013				
<b>DV9</b>	<u>Protocole des travaux retardés</u> : formulaire à utiliser pour établir le récapitulatif chiffré des travaux qui n'ont pu être réalisés dans les temps pour des motifs indépendants de la volonté de l'entrepreneur. L'entrepreneur n'est pas fautif contrairement aux travaux repris au DV7. ceci concerne par exemple des travaux de plantations qui doivent être reportés pour des raisons climatiques.La levée du DV9 doit être réalisée via une nouvelle RP avec établissement des mêmes documents ( DV1/3/8/10 etc)				
<b>DV 10</b>	<u>Procès-verbal de réception provisoire</u> : formulaire à utiliser à la réception provisoire pour constater l'achèvement des travaux avec ou sans réserves				
<b>JT</b>	feuilles vertes du <u>Journal des Travaux</u>				
<b>DV7 bis</b>	formulaire pour constater l' <u>achèvement des travaux non-conformes</u> qui devaient être mis en ordre après la RP dans un délai déterminé ( cf DV7)				
<b>DV7 ter</b>	formulaire pour constater le <u>non-achèvement des travaux non-conformes</u> qui devaient être mis en ordre après la RP dans un délai déterminé ( cf DV7)				
<b>DV11</b>	Procès-verbal de réception définitive				
<b>DV11 bis</b>	Procès-verbal de non- réception définitive				

Les DV2 , DV2bis, DV4 et DV5 seront accompagnés lors de l'envoi à la SLRB d'un rapport justificatif de l'auteur de projet .

Les DV2 et DV2bis seront accompagnés des métrés détaillés de remesurage